

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE DU MARDI 12 NOVEMBRE 2024

Président de séance :

Monsieur Dafidi David LOMPO

Premier Vice-président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

Madame Linda Gwladys KANDOLO

Deuxième Secrétaire parlementaire

Madame Esther BAMOUNI/KANSONO

Troisième Secrétaire parlementaire

Ordre du jour :

- Projet de loi portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice, **dossier n°116.**
- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n°7579-BF signé le 05 juillet 2024 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement additionnel du projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel, phase 2, au Burkina Faso (PRASPS 2-BF), **dossier n°120.**

La séance plénière du mardi 12 novembre 2024 s'est ouverte à 09 heures 11 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 19
- absents non excusés : 02
- procurations : 16
- présents : 50
- votants : 66

2. Les annonces

Le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 08 novembre 2024, mis à la disposition des députés a été adopté.

Par ailleurs, les procès-verbaux des séances plénières du vendredi 11 et mardi 15 octobre 2024, mis à la disposition des députés ont été également adoptés.

3. L'examen du dossier n°116

3.1- La présentation des rapports

Le rapport n°2024-038/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, présenté à la plénière par le député Mamadou YARO, rapporteur général a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), de la Commission du développement durable (CDD), de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) et de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), dont les synthèses ont été présentées respectivement par les députés Moussa SAWADOGO, Mariam SIDIBE, Esther BAMOUNI/KANSONO et Issa SAWADOGO, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

3.2- Le débat général

3.2.1- Les questions et les préoccupations des députés

a. La question adressée à la COMBIB

Elle portait sur **le non-respect de certaines dispositions de la LOLF et de ses textes d'application après plusieurs années de mise en œuvre du budget programme.**

b. Les questions et préoccupations adressées au Gouvernement

Les principales préoccupations des députés s'articulaient autour des points suivants :

- les difficultés liées à la mise en œuvre effective du budget programme ;
- le niveau du taux d'inflation ;
- le résultat comptable de l'exercice budgétaire 2023 déficitaire de 55 272 875 120 francs CFA ;
- le rôle de l'Agent judiciaire de l'Etat (AJE) dans le recouvrement des restes à recouvrer (RAR) ;
- les raisons du caractère déficitaire des lois de règlement des années 2021 et 2022 ;
- l'état des lieux de la gestion de la dette intérieure.

3.2.2- Les réponses de la COMFIB et du Gouvernement

a. La réponse de la COMFIB

Sur le non-respect de certaines dispositions de la LOLF et de ses textes d'application après plusieurs années de mise en œuvre du budget programme, Monsieur Mamadou YARO, Rapporteur général de la COMFIB, a, dès l'entame de son propos, précisé qu'il s'agit d'un diagnostic du basculement du Burkina Faso dans le budget programme depuis 2017. Il a reconnu l'existence de difficultés mais a relevé que le Gouvernement a pris des mesures pour y remédier. Il a ajouté que d'autres textes sont en cours d'élaboration pour renforcer le dispositif de l'application effective des dispositions de la LOLF, les guides et les manuels de procédures. Il a aussi relevé la mise en place, par le Gouvernement, d'outils pour le contrôle interne et le contrôle de gestion.

b. Les réponses du Gouvernement

Dès l'entame de son propos, Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargée du Budget a remercié l'ensemble des députés pour leurs contributions, commentaires, suggestions et recommandations à l'endroit du Gouvernement.

Concernant **les difficultés liées à la mise en œuvre effective du budget programme**, Madame la Ministre a souligné que c'est une réforme que le Burkina Faso a implémenté depuis les années 1997-1998 et mis en œuvre à partir de 2017. Elle a indiqué que l'objectif du Gouvernement est l'amélioration et la transparence des questions budgétaires.

S'agissant **du niveau du taux d'inflation**, la Ministre a tenu à préciser que le calcul du taux de l'inflation permet d'appréhender le niveau d'évolution des prix. En ce qui concerne son taux ressorti à 14,5% en Afrique subsaharienne en 2022, la Ministre a informé les députés qu'il est dû aux effets de la crise russo-ukrainienne qui impactent l'économie mondiale. A cet effet, la Ministre a informé la Représentation nationale que dans le cadre du développement de la résilience, le Gouvernement a mis en place des dispositifs permettant le contrôle des prix mis en œuvre par la Brigade de contrôle des prix et des initiatives à l'instar de l'Offensive agropastorale.

Par rapport **au résultat comptable de l'exercice budgétaire 2023 déficitaire de 55 272 875 120 francs CFA**, Madame la Ministre a indiqué que c'est une exception car ce compte est généralement excédentaire au titre de la trésorerie. Elle a fourni comme explications les investissements réalisés en 2023 dans les secteurs de la défense et de la sécurité. La Ministre a tenu à faire la différence entre ce résultat comptable et le déficit budgétaire global qui est de 404 182 847 906 francs CFA au titre de l'exercice 2023.

Sur **le rôle de l'Agent judiciaire de l'Etat (AJE) dans le recouvrement des restes à recouvrer (RAR)**, la Ministre a indiqué que cette institution a pour attribution principale le recouvrement des RAR. Elle a ajouté que l'AJE sera interpellé afin qu'il soit plus dissuasif et plus rigoureux dans le recouvrement.

Par rapport **aux raisons du caractère déficitaire des lois de règlement des années 2021 et 2022**, la Ministre a indiqué que les lois de finances

pour l'exécution du budget de l'Etat de ces années étaient également déficitaires. Elle a relevé que ces déficits ne sont pas dus à la fraude et à la corruption. La Ministre a rassuré les députés que le Gouvernement est dans la dynamique d'une amélioration de la gestion budgétaire en réduisant certaines dépenses de fonctionnement non nécessaires.

S'agissant de **l'état des lieux de la gestion de la dette intérieure**, Madame la Ministre a souligné qu'elle est une question prioritaire du Gouvernement. Elle a ajouté que des dispositions sont prises pour son apurement. Mais la Ministre a relevé que la gestion de la dette intérieure est très dynamique car le stock se reconstitue rapidement. Selon elle, l'objectif du Gouvernement est le respect du délai de règlement des factures qui est de 90 jours. La Ministre a informé les députés qu'en 2023, la dette intérieure s'élevait à environ 500 milliards de francs CFA et en 2024, 300 milliards de francs CFA.

La Ministre a réservé deux des questions de la plénière et a promis de transmettre les éléments de réponse de ces questions ultérieurement.

3.3- Le vote

(Le nombre de votants est passé de 66 à 67, suite à l'arrivée d'un député en cours de séance.)

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, le projet de loi, soumis au vote, a été adopté à l'unanimité des 67 votants.

4. L'examen du dossier n°120

4.1- La présentation des rapports

Le rapport n°2024-029/ALT/COMFIB de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, présenté à la plénière par le député François ZANGRE, a recommandé l'adoption du projet de loi.

Les rapports pour avis de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), de la Commission du développement durable (CDD) et de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) dont les synthèses ont été présentées respectivement par les députés Pawindé Edouard SAVADOGO (représentant le député rapporteur, Marc Bertin GANSORE absent),

Sayouba ZONGO et Drissa KY, ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

4.2- Le débat général

4.2.1- Les questions et les préoccupations des députés

Les principales préoccupations des députés concernaient :

- les mesures prises par le Gouvernement pour garantir la sécurité des vétérinaires, des éleveurs et du bétail dans la zone d'intervention du projet ;
- la composition du stock de sécurité alimentaire ;
- la sous-composante du Projet en lien avec la délivrance des actes d'état civil et des cartes nationales d'identité burkinabè.

4.2.2- Les réponses du Gouvernement

Concernant **les mesures prises par le Gouvernement pour garantir la sécurité des vétérinaires, des éleveurs et du bétail dans la zone d'intervention du projet**, Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargée du budget a rappelé que le projet est à sa 2^e phase et comptabilise des acquis. Elle a relevé qu'un système digital « PRODIMA » a été créé et permet, grâce à des puces d'assistance de sécurité, de suivre les animaux et leurs itinéraires. La Ministre a ajouté que les mesures déjà en vigueur seront renforcées.

S'agissant de **la composition du stock de sécurité alimentaire**, Madame la Ministre a affirmé qu'il est constitué essentiellement à partir de la production nationale mobilisée par la Société nationale de gestion des stocks de sécurité alimentaire (SONAGESS) en rapport avec l'objectif du projet. Elle a rappelé que la vision du Gouvernement est de permettre aux populations de se prendre en charge elles-mêmes par la mise à leur disposition des intrants et de semences fourragères subventionnés.

Par rapport à **la sous-composante du Projet en lien avec la délivrance des actes d'état civil et des cartes nationales d'identité burkinabè**, la Ministre a indiqué qu'elle est chargée de faciliter l'établissement des actes civils au profit des éleveurs qui pratiquent la transhumance.

A la fin du débat général, le Président de séance, le député Dafidi David LOMPO a félicité l'ensemble des acteurs pour la co-construction et le Gouvernement pour les choix politiques qui permettront au Burkina Faso de sortir de la pauvreté. Il a ajouté que ce choix sera la consécration de la pensée de Feu Président Thomas SANKARA selon laquelle « *nous demandions désormais l'aide qui aide à assassiner l'aide* » grâce au travail. Par ailleurs, il a relevé que l'ingéniosité mise en œuvre par les choix politiques pour trouver les moyens et ressources, permettra de rendre les populations résilientes, et les conduire, par elles-mêmes, à la prospérité à laquelle elles aspirent, et à la souveraineté du Burkina Faso.

4.1- Le vote

A l'issue de l'examen et de l'adoption, article par article, le projet de loi, soumis au vote, a été adopté à l'unanimité des 67 votants.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le jeudi 14 novembre 2024 à 10 heures. Elle sera consacrée à l'exposé de deux (02) rapports de missions d'information des Commissions générales, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance plénière a pris fin à 12 heures 48 minutes.

Ouagadougou, le 12 novembre 2024

Le Président de séance


Dafidi David LOMPO
 Premier Vice-président de l'Assemblée législative de transition
 BURKINA FASO

La Secrétaire de séance



Esther BAMOUNI/KANSONO
 Troisième Secrétaire parlementaire

